

PV Visio conditions de reprise dans l'EP / DEP rectorat de Rennes

Etaient présent.es : 4 OS dont un représentant de la Fep-CFDT, une représentante du Spelc, une représentante du Snc-CFTC, une représentante de la CGT-EP, une représentante du SUNDEP-Solidaires, la responsable de la DEP et un représentant du rectorat.

Après une introduction par le représentant du rectorat des différentes mises en place du protocole sanitaire dans les écoles puis collèges de la région suivie d'un rappel s'agissant de la note académique en date du 30 avril 2020 par le recteur, note préfigurant de cette rentrée inédite, le représentant du rectorat fait la déclaration suivante « **Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, on n'ouvre pas** ». Le représentant du recteur a assuré de l'envoi sous très peu d'une note spéciale concernant les informations individuelles qui renseigneront les enseignant.es et les AESH de l'EP au sujet des modalités de non-reprises avec maintien ou non en télétravail, il s'agit des cas de figure suivants :

- Les personnes fragiles ou en charge d'une personne fragile (une liste des pathologies concernées sera clairement établie) auront la possibilité de poursuivre en distanciel après avoir fourni un certificat médical.
- Les personnes ayant à charge un enfant de moins de 16 ans ne retournant pas à l'école (puisque volontariat pour ces retours en classe et même s'il existe des priorités de gardes de ces enfants dans les établissements scolaires) auront également la possibilité de poursuivre leur enseignement en distanciel après avoir fourni un certificat médical.
- Les personnes ayant à charge un enfant de moins de 16 ans (mêmes conditions que ci-dessus) qui ne peuvent pas télétravailler auront la possibilité d'effectuer une demande d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) auprès de leur chef d'établissement.

Suite à cette introduction, l'échange s'est poursuivi sous forme de questions/réponses avec les représentant.es des OS. Ci-dessous point par point, ce qui a été évoqué.

- **Les masques :**

Rectorat : ils ont tous été livrés. En circonscription et sous l'autorité de l'IEN en 1^{er} degré et de la DSDEN en 2nd degré. Chaque enseignant.e, chaque AESH disposera de 4 masques « grand public » en tissu, normé APAVE. Pour les personnels de droit privé (OGEC), les masques doivent être fournis par l'établissement.

OS : On constate une un approvisionnement parfois insuffisant particulièrement dans le Finistère. Des collègues ont témoigné que leur CE leur avait demandé d'apporter leur propre masque.

Rectorat : Etonnement, mais sous 15 jours la situation sera sous contrôle.

- **Tests ?**

OS : Un dépistage des enseignant.e a-t-il été envisagé dans l'académie ?

Rectorat : Non pas du tout. La mise en place de tels dépistages ne seraient pas du ressort de l'EN mais de l'ARS. De plus, selon le représentant du rectorat, leur efficacité n'est pas prouvée.

- **Distanciel / Présentiel ?**

Rectorat : La circulaire du 4 mai 2020 est claire, si temps plein, seul le présentiel doit être retenu (PE). A l'heure actuelle dans l'académie et s'agissant donc des PE : 80% sont en présentiel et 20% télétravaillent.

OS : On constate beaucoup de pression de la part des directeurs des écoles et des chefs d'établissement pour maintenir l'un et l'autre pour un.e même enseignant.e. Les rythmes imposés sont donc trop importants. Des collègues craquent littéralement devant la charge de travail énorme qui leur est demandée. La circulaire du 4 mai est interprétée de manière différente selon les écoles et établissements. La plupart des professeur.es enseignant en 6^{ème} et 5^{ème} interviennent aussi sur d'autres niveaux et devront maintenir à la fois un distanciel dans les classes qui ne reprennent pas le chemin de l'école mais aussi dans les classes qui reprennent afin de maintenir une équité entre les élèves.

Rectorat : le modèle demande probablement quelques adaptations. Des solutions doivent être envisagées au cas par cas.

- **Les AESH :**

OS : Des témoignages de collègues auxquels est demandé d'intervenir sur des fonctions périscolaires (surveillances, garde d'enfants...) voire des tâches de nettoyage (désinfection des locaux...).

Rectorat : Pourquoi pas....mais seulement sur la base du volontariat, sinon c'est non.

- **Stagiaire 1^{er} degré :**

OS : Des témoignages de stagiaires auxquels des directeurs demandent de prendre à temps plein des classes en soutien voire remplacement de collègues titulaires alors qu'ils/qu'elles ne travaillaient qu'à mi-temps jusqu'alors. Ces stagiaires s'interrogent sur l'attitude à avoir sachant que les directeurs en demande sont également partie prenante dans leur évaluation finale.

Rectorat : Etonnement face à l'évocation de telles situations qui mettent les stagiaires en question dans l'illégalité (problème d'assurance). Il faut absolument que soit formalisé par écrit ces arrangements sur la base du volontariat. Il est aussi évident que ces mêmes stagiaires ne pourront bénéficier d'un paiement de ces heures en sus (ben ça on ne l'imaginait même pas ☺ !).

- **ASA (Autorisation Spéciale d'Absence)**

OS : Puisque évoquées en préambule à cette réunion et parce qu'on les utilise peu dans l'EP, comment ça va se passer exactement ?

Rectorat : On ne s'emballe pas, il n'y en aura pas pour tout le monde (je cite ☺). Elles sont en général délivrées à titre exceptionnel. Une demande par écrit est faite

par l'enseignant.e à son directeur ou chef d'établissement qui en fait alors la demande à l'IEN + DEP.

- **DA :**

OS : Problème de retard de paiement durant le confinement s'agissant des suppléant.es (pas en poste à l'année).

Quid des admissibles au caer ?

Rectorat : Le responsable de la DEP consciente du problème indépendant de sa volonté. Une régularisation est prévue au 26 mai avec une régularisation totale en juin.

- **CCMA / CCM I :**

OS : Celle prévoyant les attributions des congés de formation est prévue le 27 mai. Quid des autres ?

Rectorat : Se pose la question de ces réunions et de leurs tenues en présentiel ou distanciel. S'agissant des promotions, les HC seront renseignées très probablement avant septembre 2020....peu probable que cela soit le cas pour les classes exceptionnelles.

- **En conclusion**

OS : De l'importance de ces réunions. La première et la seule prévue jusqu'à présent avec les OS de l'EP....dire qu'elle était attendue est un euphémisme....de l'importance donc de maintenir des contacts réguliers....

Rectorat : Une prochaine réunion serait prévue sous quinzaine. A suivre donc...de près...